



Conditions générales

11 novembre 2014



Briefing

Présence obligatoire au briefing de tous les pilotes.

Condition

Cette journée session libre à l'anneau du Rhin (circuit 3km) est en tours libres sur circuit sans chronométrage ni classement de 9H00 à 12H00 et 13H00 à 16H00. La présentation des casques et de **l'assurance sont obligatoires**. Un seul passager autorisé. Nombre de places limité à 40 autos maxi. Le temps perdu pour chaque intervention après un incident n'est pas récupérable.

Responsabilité

Chaque pilote décharge le circuit et l'organisateur de toute responsabilité au cas où il causerait par son comportement, volontairement ou involontairement, de manière directe ou indirecte, un dommage, quel qu'il soit, à lui-même ou toute autre personne durant toute la durée de la manifestation. Il est donc pleinement conscient des risques encourus, les accepte et renonce à toute poursuite pénales, civiles, administratives, judiciaires ou autres quelles qu'elles soient envers le circuit ainsi que l'organisateur Atout Vitesse. Chaque participant, pilote ou passager, doit être assuré en rapport avec l'activité pratiquée.

Véhicule autorisés

L'accès à la piste est interdit à tous les véhicules dont le niveau sonore dépasse **100 dB**. Font exception les véhicules immatriculés dont le niveau sonore est conforme à l'homologation (et donc à la carte grise).

Règle de sécurité

Les conducteurs et passagers doivent porter en piste la ceinture de sécurité et un casque.

Les conducteurs respecteront **les drapeaux/ feux jaunes** signifiant «**Danger-Ralenti**», **rouge** signifiant «**Finir le tour lentement et sortir**», damier signifiant «**Fin de séance/ journée**». Les conducteurs doivent regarder régulièrement dans leur rétroviseur pour vérifier si quelqu'un souhaite dépasser (3 fois par tour minimum).

Si un conducteur est suivi par un conducteur plus rapide qui souhaite dépasser, il doit laisser passer le véhicule qui le suit en l'indiquant avec le clignotant. En l'absence d'indication après un tour de piste complet, les conducteurs seront présumés conscients de l'ouverture d'un duel sportif.

Le conducteur le plus lent a toujours la priorité de la trajectoire. **Le plus rapide doit se débrouiller pour le dépasser dans de bonnes conditions de sécurité**, dont il est toujours responsable même en duel sportif.

Il est interdit de prendre les raccourcis, de faire une marche arrière, de faire demi-tour, de conduire en sens inverse.

Il est interdit de changer de trajectoire, de rentrer aux stands ou de faire un tour au ralenti sans l'indiquer aux autres conducteurs avec le clignotant.

Il est interdit de prendre l'entrée de la piste à contresens, de rouler sur les bas-côtés, de s'arrêter sur la piste, sauf en cas de force majeure.

En cas d'accident ou de panne mécanique, il faut s'arrêter sur le bas-côté, hors de la trajectoire et hors de danger, sortir du véhicule et courir se mettre à l'abri loin de la piste en attendant là le véhicule d'intervention.

En cas d'accident, s'il y a le moindre doute sur l'état de santé, il faut rester immobile et attendre les secours sans bouger.

En cas de tour au ralenti, il faut rester hors trajectoire, warning activé.

Annulation / Remboursement

Aucune annulation d'inscription ne sera remboursée après le 10 Octobre 2014.

Les inscriptions sont toutefois transmissibles, pour autant que le pilote remplaçant retourne à Atout vitesse le formulaire d'inscription et la décharge dûment remplis et signés.

Sanction

Atout Vitesse se réserve le droit d'exclure toute personne n'ayant pas respecté les règles imposées par le circuit ou par Atout Vitesse, sans dédommagement. Atout Vitesse se réserve également le droit d'exclure un véhicule ne présentant pas un état de fonctionnement adapté.

Aucune exploitation commerciale du droit d'accès au circuit ne sera tolérée (Paiement d'entrée, baptême etc...) sous risque d'exclusion.

En cas de contestation, c'est la version française du présent règlement qui fera office de référence.

Courtoisie

Le conducteur doit payer les frais occasionnés par un sinistre (rail de sécurité, pile de pneus, extincteur, etc...).

Toute atteinte à l'image de l'organisateur, des autres conducteurs, de L'Anneau du Rhin S.A., de sa direction sera sanctionnée.